



MAIRIE DE LAIZ

Séance du 21 octobre 2021

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 15 Excusé(e)s : 4 Présents : 11 Votants : 11 Pouvoir : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt et un le 21 octobre et à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué le 13 octobre 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien SCHAUVING, Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> Monsieur Sébastien SCHAUVING, Madame Nelly SALLET, Monsieur Fabrice DESPLANCHES, Madame Véronique SILVI, Madame Jocelyne KOROSEC, Monsieur Jean-Louis CHALOIN, Monsieur Franck TEPPE Madame Marie-Pierre FONTMORIN, Monsieur Francis BOURGEOIS, Madame Christelle GEOFFROY, Monsieur Francis VISCOVI,</p> <p><u>Etaient absents :</u> Madame Michelle GOYON, Madame Sylvie MARECHAL GOYON, Monsieur Alexandre MUZY, Monsieur Fabien LOPES</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Monsieur Franck TEPPE</p>
--	---

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

DÉLIBÉRATIONS

N° 21-48 : Décision modificative N° 4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative pour avoir les crédits nécessaires au chapitre 10.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution Crédits	Augmentation Crédits	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
Investissement				
D 2158 Opération 97 : Matériel et logiciels	3 074.40 €			
D 10226 : Taxe aménagement		3 074.40 €		
TOTAL	3 074.40 €	3 074.40 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre une décision modificative suivant les éléments cités ci-dessus.

N° 21-49 : Tarif location salle des fêtes

La présente délibération vise à fixer les contributions dues à raison de l'utilisation des salles communales.

Vu l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 08/07/2021 fixant les tarifs à compter du 01/09/2021.

Il sollicite l'avis du conseil municipal pour réviser les tarifs à compter du 01/11/2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'appliquer les nouveaux tarifs (voir annexe ci-jointe) à compter du 01/11/2021.

Monsieur le Maire précise que cette délibération annule et remplace la délibération du 08/07/2021 N°21-36.

N°21-50 : Subvention Sou des écoles de Laiz

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du conseil municipal que l'école prévoit d'organiser un voyage de fin d'année scolaire.

La classe découverte d'une durée de 3 jours se déroulera du 12 au 15 juin 2022 et concernera 74 élèves.

Monsieur le Maire propose que la collectivité participe à hauteur de 3500.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

ACCEPTE le versement d'une subvention d'un montant de 3 500.00 euros attribuée au Sou des écoles de Laiz afin d'organiser une classe découverte.

TRAVAUX

Ombrières : Monsieur le Maire expose les différentes propositions reçues. Les membres du Conseil Municipal ont opté pour une ombrière en bois photovoltaïque avec un emplacement pour stationner 4 vélos dont deux avec des bornes de recharge électrique et un emplacement pour que les élèves soient abrités en attendant les transports scolaires. Coût estimatif 23 000.00 €

Terrain de tennis : Madame Nelly SALLET demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la couleur du revêtement du terrain de tennis. Les membres du Conseil Municipal décident de rester dans des coloris habituels.

DIVERS

PLUI : Monsieur le maire indique les emplacements que la collectivité souhaite préservé pour d'éventuels projets sur la commune (chemin pédestre, parc, élargissement de la route...). Cette pré réservation permettra de préempter plus facilement.

Eglise : La société MUR TRONIC a fait parvenir un document relatif à la mesure de contrôle effectué à l'église. Le pourcentage d'humidité à cœur des murs était de 5% au 01/09/2020. L'installation du procédé d'assèchement a permis une diminution du taux d'humidité à cœur des murs en 12 mois de 4,5 %.

Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône : Les membres du Conseil Municipal visionnent le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable – exercice 2020

Tracto pelle : Monsieur Franck Teppe expose un comparatif entre l'achat d'un tracto pelle d'occasion (1600 heures d'utilisation) et la location. L'achat à long terme est plus avantageux.

ADAPA : Madame Jocelyne KOROSEC a participé à l'assemblée générale d'information et de concertation qui a eu lieu le 18 octobre 2021.

Salle des fêtes :

1/La salle des fêtes a reçu un avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

2/Le four et le piano ont été installés dans la cuisine.

CALENDRIER

30 octobre 2021 : soirée Halloween

8 novembre 2021 : Assemblée Générale fleurissement

11 novembre 2021 : Commémoration

15 novembre 2021 : les puces des couturières

16 novembre 2021 : Conseil Municipal

Séance levée à 22H30